

Directives pour l'établissement des rapports nationaux qui seront présentés à la seizième session de la Commission du développement durable

Note explicative

Introduction

À sa onzième session, la Commission du développement durable a encouragé les pays à présenter à titre facultatif des rapports nationaux, en particulier à ses sessions d'examen. Elle a souligné que les rapports devraient :

1. Rendre compte des progrès accomplis sur les trois axes du développement durable, en mettant l'accent sur les modules thématiques retenus pour le cycle considéré;
2. Mettre l'accent sur les progrès concrets accomplis sur le plan de la mise en œuvre;
3. Mentionner les enseignements tirés de l'expérience et les pratiques optimales;
4. Indiquer les mesures prises;
5. Mettre en évidence les tendances, les contraintes, les difficultés et les questions nouvelles;
6. Présenter, le cas échéant, des indicateurs du développement durable.

Les présentes directives concernent les renseignements relatifs au troisième cycle de mise en œuvre de la Commission du développement durable, à savoir les seizième et dix-septième sessions (2008-2009), auxquelles l'accent sera mis sur l'**Afrique**, l'**agriculture**, la **sécheresse**, la **désertification**, la **mise en valeur des terres** et l'**aménagement rural**, ainsi que sur les **questions transversales**. Il convient de noter qu'au cours du cycle biennal de mise en œuvre, les pays ne sont invités à présenter qu'*un seul rapport* sur les questions thématiques. Comme pour le deuxième cycle, les pays peuvent choisir :

i) **Soit** de présenter uniquement des études de cas en utilisant à cet effet la base de données des études de cas disponible sur le Web, après avoir complété les première et troisième parties du présent document (formulaire des coordonnées du coordonnateur national et projet de fiche descriptive de la stratégie nationale et des indicateurs de développement durable); ils sont alors invités à s'inscrire sur le site du Département des affaires économiques et sociales, à l'adresse suivante : **<http://webapps01.un.org/dsd/caseStudy/public/Welcome.do>**;

ii) **Soit** de fournir des **rapports détaillés** sur les thèmes des seizième et dix-septième sessions de la Commission, en suivant les directives énoncées dans la deuxième partie du présent document, tout en soumettant des études de cas comme il est expliqué précédemment [i)].

Toutes les réponses seront affichées sur le site Web de la Division, <http://www.un.org/esa/sustdev/natlinfo/natlinfo.htm>, de façon à pouvoir être consultées par le plus grand nombre.

Les renseignements communiqués avant le *1^{er} juillet 2007* seront utilisés autant que possible dans les rapports analytiques du Secrétaire général. Il serait bon que les rapports présentés dans une langue officielle autre que l'anglais soient accompagnés d'une **TRADUCTION EN ANGLAIS**, de façon à pouvoir être utilisés sans délai dans les rapports du Secrétaire général.

Les renseignements sont à envoyer soit par la poste, sur disquette, à Hiroko Morita-Lou, Chef du Groupe de l'analyse des informations nationales, Division du développement durable, Département des affaires économiques et sociales, Secrétariat de l'ONU, Two UN Plaza, DC2-2064, New York, New York 10017, soit par courrier électronique à l'adresse morita-lou@un.org, avec copie à Rajamma Samuel (samuelfr@un.org). Le numéro de téléphone est le (212) 963-8813 et le numéro de télécopie, le (212) 963-4260.

**I. Coordonnées du coordonnateur national
pour les questions de développement durable**

Nom(s) :

1)

2)

Titre(s) :

Ministère(s)/Bureau(x) :

Fonctions clefs relatives à l'établissement des rapports nationaux :

Téléphone :

Télécopieur :

Courriel :

Site Web :

Adresse postale :

II. Projet de directives pour l'établissement des rapports nationaux

A. Afrique

Vous êtes invités à communiquer des informations sur les questions présentant une importance pour votre pays en ce qui concerne les thèmes ci-après, en mettant tout particulièrement l'accent sur :

1. **Les mesures concrètes qui ont été prises et les progrès réalisés dans leur mise en œuvre**
2. **Les enseignements tirés**
3. **Les tendances récentes et les questions nouvelles**
4. **Les principales contraintes et difficultés**

Vous êtes également invités à présenter des études de cas ou des pratiques de référence relatives à ces thèmes, en utilisant directement le site Web du Département des affaires économiques et sociales, à l'adresse suivante :

<http://webapps01.un.org/dsd/caseStudy/public/Welcome.do>

Les pays non africains sont priés de fournir des renseignements sur les politiques et les programmes de coopération qu'ils ont mis en œuvre avec des pays africains en ce qui concerne les thèmes ci-après.

Lutte contre la pauvreté

- Faits nouveaux notables en ce qui concerne les stratégies et les politiques
- Programmes et politiques permettant de lutter efficacement contre la pauvreté en milieu rural
- Démarginalisation des pauvres, y compris les femmes et les autochtones
- Amélioration, dans le sens d'une plus grande équité, des conditions d'accès à l'éducation, aux soins de santé et à d'autres services de base
- Amélioration des conditions d'accès aux services énergétiques modernes, à une eau salubre et aux services d'assainissement

Priorités en matière de santé

- Amélioration des infrastructures de santé en ville et à la campagne
- Programmes de vaccination des enfants
- Adoption de mesures efficaces pour lutter contre le VIH/sida
- Prévention et traitement du paludisme
- Lutte contre la tuberculose et d'autres maladies contagieuses

Gestion des ressources naturelles

- Stratégies d'investissement dans le développement durable des revenus de l'exploitation des ressources naturelles
- Nouvelles initiatives visant à accroître la transparence dans la gestion et l'allocation des revenus
- Mesures visant à renforcer la participation aux décisions d'utilisation des revenus
- Renforcement des capacités des autorités locales et des populations en matière de gestion efficace des ressources
- Mécanismes de partage équitable des revenus

Moyens d'exécution (renforcement des capacités, éducation, financement, moyens scientifiques et techniques)

- Mobilisation des ressources nationales
- Amélioration des conditions d'accès aux marchés financiers internationaux et aux investissements étrangers directs
- Amélioration de la gestion et de l'utilisation de l'aide publique au développement
- Renforcement des institutions financières nationales et amélioration des conditions d'accès aux moyens financiers pour les pauvres
- Renforcement des moyens pour la recherche, y compris les centres et autres établissements, dans le domaine de l'agriculture et dans d'autres domaines
- Établissement d'institutions chargées de veiller au respect des normes internationales en matière de santé et d'assainissement notamment
- Améliorations dans les domaines de l'enseignement et de la formation scientifiques et techniques

*Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD)
et autres cadres de coopération*

- Influence sur l'amélioration de la gouvernance au plan national et le renforcement des capacités
- Initiatives régionales de coopération (y compris les accords commerciaux régionaux et les ouvrages transfrontières)

*Autres questions présentant une importance pour votre pays
(et ne se rattachant pas à d'autres thèmes de la seizième session de la Commission
du développement durable)*

- Mesures de prévention, de planification, d'intervention et de relèvement en ce qui concerne les catastrophes naturelles
- Promotion d'un tourisme durable
- Autres questions relatives au développement durable

B. Agriculture, sécheresse, désertification, mise en valeur des terres et aménagement rural

Pour chacun des cinq thèmes ci-dessus, vous êtes invités à communiquer des informations sur les *questions présentant une importance pour votre pays* parmi les questions proposées ci-après (découlant des décisions intergouvernementales pertinentes concernant le développement durable), en mettant tout particulièrement l'accent sur :

- **Les mesures pratiques qui ont été prises et les progrès réalisés dans leur mise en œuvre**
- **Les enseignements tirés**
- **Les tendances récentes et les questions nouvelles**
- **Les principales contraintes et difficultés**

Vous êtes également invités à présenter des **études de cas ou des pratiques de référence** relatives à ces thèmes, en utilisant directement le site Web du Département des affaires économiques et sociales, à l'adresse suivante :

<http://webapps01.un.org/dsd/caseStudy/public/Welcome.do>

Questions communes :

Moyens d'exécution

- Éducation, formation, sensibilisation et renforcement des capacités
- Renforcement des capacités des institutions
- Cadres juridiques nationaux et mesures pertinentes sur le plan administratif notamment
- Participation des grands groupes, en particulier des femmes et des collectivités locales, aux décisions et à leur mise en œuvre
- Mobilisation des moyens financiers provenant de toutes les sources; fourniture de crédits; promotion de l'investissement privé; mécanismes de financement innovants de tout type
- Mise au point, transfert et diffusion de technologies, y compris au moyen de services de vulgarisation
- Application du savoir et du savoir-faire des autochtones
- Cadres et partenariats de coopération

Questions thématiques

Agriculture (coordonnateurs nationaux : _____)

- Politiques et programmes de sécurité alimentaire et d'agriculture durable
- Politiques et programmes visant à accroître la productivité agricole et les revenus des agriculteurs
- Réforme agraire et autres mesures récentes visant à offrir aux hommes et aux femmes des conditions équitables d'accès à la terre
- Méthodes locales et autochtones visant à assurer une production vivrière écologiquement rationnelle
- Programmes écologiques de lutte contre les ravageurs
- Mesures d'amélioration de la gestion de l'eau dans l'agriculture (notamment au moyen d'une utilisation plus rationnelle et d'une amélioration des techniques d'irrigation); mesures visant à utiliser l'énergie et d'autres éléments essentiels de façon plus rationnelle et efficace en vue d'assurer une production agricole durable
- Mesures de renforcement et de développement des infrastructures visant à améliorer la distribution sur les marchés
- Conclusion d'accords bilatéraux, régionaux et multilatéraux relatifs à la libéralisation des marchés pour les produits agricoles, y compris dans le cadre du Cycle de négociations de Doha pour le développement (Organisation mondiale du commerce)
- Mesures visant à diversifier la production agricole, y compris le développement de nouveaux marchés pour les produits agricoles à forte valeur ajoutée
- Amélioration des systèmes d'alerte rapide nationaux pour la surveillance de l'offre et de la demande alimentaires et de l'accès des foyers aux vivres; assurances contre les intempéries pour les agriculteurs

Désertification (coordonnateurs nationaux : _____)

- Cadres de planification stratégique pour la protection et la gestion durable des ressources naturelles dans les déserts et les régions touchées par la désertification, et leur intégration dans les stratégies nationales de développement ou les plans d'action
- Mécanisme de coordination, entre les ministères et autres organismes concernés, des programmes de lutte contre la désertification
- Meilleure utilisation des informations sur les conditions climatiques et météorologiques, des prévisions et des réseaux d'alerte rapide et d'information et accès local à ces ressources en vue de lutter contre la désertification
- Constitution d'une base de données détaillées sur la désertification, la dégradation des terres et les activités humaines, comportant des données physiques et socioéconomiques

- Recherche et information sur les moyens de réduire les pertes en eau des sols et d'accroître leur capacité d'absorption de l'eau et sur les techniques de récupération de l'eau dans les régions touchées par la désertification
- Évaluation des conséquences de la désertification et de la dégradation des sols

Sécheresse (coordonnateurs nationaux : _____)

- Cadres de planification stratégique pour la protection et la gestion durable des écosystèmes dans les régions sujettes à la sécheresse
- Politiques et mesures visant à enrayer la dégradation des terres et à rétablir la fertilité des terres et des sols
- Stratégies et mesures nationales de préparation à la sécheresse sur le plan de l'alimentation et de l'approvisionnement en eau
- Plans de secours en cas de sécheresse et leur intégration dans les plans nationaux et régionaux de développement

Programmes de boisement et de reboisement au moyen d'espèces résistant à la sécheresse et croissant rapidement

Mesures législatives et incitatives en faveur de la mise en valeur des ressources forestières dans les zones arides

Exploitation des informations sur les conditions climatiques et météorologiques, des prévisions et des données de surveillance et d'alerte rapide en vue d'atténuer les effets de la sécheresse

Application des techniques de cartographie des zones à risques, de télédétection, de modélisation agricole, de prévision intégrée des récoltes et d'analyse informatique de l'offre et de la demande alimentaires

Mise en valeur des terres (coordonnateurs nationaux : _____)

- Planification de l'exploitation des terres et mise en valeur de celles-ci avec la participation de tous les acteurs, y compris les autochtones et les paysans sans terre; renforcement du rôle des régimes d'administration foncière
- Politiques et lois visant à garantir les droits d'exploitation et la sécurité de jouissance des terres et de l'eau
- Évaluation intégrée du potentiel socioéconomique et écologique des terres
- Application des techniques et méthodes d'évaluation des effets potentiellement néfastes des changements climatiques sur les marécages
- Programmes locaux visant à accroître de façon écologiquement rationnelle la productivité des terres et à utiliser au mieux les ressources en eau
- Élaboration et utilisation d'indicateurs d'exploitation des terres et d'autres instruments de surveillance connexes
- Programmes à long terme de préservation et de remise en état des terres visant à enrayer leur dégradation

- Promotion de la participation pleine et équitable des femmes aux décisions concernant les terres; prise en compte systématique du souci de l'égalité des sexes dans toutes les politiques et stratégies concernant les terres
- Programmes visant à démarginaliser les pauvres et à leur faciliter l'accès à la terre
- Amélioration des systèmes d'information et utilisation de systèmes d'information géographique pour la planification et la gestion intégrée des terres
- Stratégies d'aménagement urbain visant à maîtriser la croissance des villes, à limiter leur extension et à réduire le nombre de pauvres dans les zones urbaines et rurales
- Recherche au plan national sur les régimes fonciers locaux et sur les technologies écologiques, adaptées et à faible coût, et fourniture de services de vulgarisation connexes
- Application écologique, efficace et rationnelle des méthodes d'accroissement de la fertilité des sols et de lutte contre les organismes nuisibles

Aménagement rural (coordonnateurs nationaux : _____)

- Prise en compte des stratégies d'aménagement rural dans les documents de stratégie sur la réduction de la pauvreté ou dans d'autres documents de stratégie relatifs à l'économie ou au développement
- Étude des causes de l'exode rural et élaboration de politiques visant à renverser cette tendance
- Principaux facteurs de croissance économique et de développement social en milieu rural (agriculture, création de petites et moyennes entreprises, emploi et autres activités non agricoles, par exemple)
- Amélioration des conditions d'accès aux services et aux équipements en milieu rural (logements convenables, éducation, emplois, santé et assainissement, par exemple)
- Conditions d'accès aux terres et à la propriété
- Amélioration des conditions d'accès aux marchés locaux pour les producteurs (routes reliant les exploitations agricoles aux marchés, par exemple)
- Amélioration des conditions d'accès aux services énergétiques fiables et abordables, aux technologies modernes appliquées à la biomasse et aux sources de bois de chauffage; commercialisation des activités relatives à la biomasse en milieu rural
- Plus grande mise en valeur du tourisme durable
- Étude des incidences sur l'environnement des activités d'aménagement rural
- Renforcement des capacités des petites et moyennes entreprises
- Démarginalisation des populations rurales, notamment des pauvres, et de leurs organisations

- Gestion des déchets en milieu rural : prévention de la production de déchets et minimisation de ceux-ci, réutilisation et recyclage, et installations écologiques de traitement
- Incitations économiques à l'application des technologies à faible coût dans l'aménagement rural

III. Projet de fiche descriptive de la stratégie nationale et des indicateurs de développement durable (en annexe)

Introduction

Les enquêtes effectuées dans le passé et les renseignements officiels supplémentaires reçus ces dernières années nous ont permis de réunir des informations concernant la stratégie de développement durable, ou son équivalent, et les indicateurs du développement durable de votre pays. Nous vous demandons de bien vouloir mettre à jour les informations existantes ou fournir les informations manquantes sur le projet de fiche descriptive de la stratégie nationale et des indicateurs de développement durable ci-joint, en tenant compte de la note explicative ci-après. Les nouvelles informations remplaceront celles qui sont actuellement disponibles sur la page Web des informations soumises par les États Membres (pour accéder aux informations concernant votre pays, cliquez sur le menu déroulant des pays figurant sur la page qui s'affiche à l'adresse suivante : <http://www.un.org/esa/sustdev/natlinfo/natlinfo.htm>).

* * *

<Note explicative pour l'annexe>

Informations concernant la stratégie nationale de développement durable ou son équivalent

Au paragraphe 162 b) du Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable, il est dit que les stratégies nationales de développement durable pourraient, dans la mesure du possible, prendre la forme de stratégies de réduction de la pauvreté intégrant les aspects économiques, sociaux et environnementaux du développement durable, et qu'elles devraient être poursuivies en conformité avec les priorités nationales de chaque pays. Toute stratégie nationale en la matière est ainsi considérée comme stratégie nationale de développement durable, ou stratégie équivalente, si elle englobe les aspects économiques, sociaux et environnementaux du développement durable.

Intitulé de la stratégie : *Indiquez l'intitulé de la stratégie*

Site Web de la stratégie : *Indiquez l'adresse de la page Web sur laquelle votre stratégie peut être consultée*

Organe de coordination : *Indiquez le nom de l'organe de coordination pour la stratégie*

Site Web de l'organe de coordination : *Indiquez, le cas échéant, l'adresse de la page Web de l'organe de coordination pour la stratégie*

État de la stratégie : Il s'agit de l'état de mise en œuvre de la stratégie, tel qu'il apparaît sur la carte mondiale des stratégies nationales de développement durable, disponible à l'adresse suivante : <http://www.un.org/esa/sustdev/natlinfo/nsds/nsdsMap.htm>. *Indiquez si la stratégie de votre pays est : i) en cours de mise en œuvre; ii) en cours d'élaboration; ou iii) inexistante.*

Date d'adoption : *Indiquez l'année d'adoption de la stratégie*

Coordonnateur pour la stratégie : *Indiquez les coordonnées du coordonnateur pour la stratégie*

Informations supplémentaires : *Indiquez toute information supplémentaire que vous souhaitez communiquer au sujet de la stratégie nationale de développement durable de votre pays ou de son équivalent. Il peut s'agir des activités en cours dans votre pays, des dispositions de la stratégie ou des examens ou évaluations entrepris. Indiquez également si vous souhaitez que ces informations soient publiées sur notre site Web.*

Informations concernant les indicateurs du développement durable

Nom de l'ensemble d'indicateurs : *Indiquez le nom officiel de l'ensemble d'indicateurs que votre pays utilise pour suivre les progrès accomplis sur le plan du développement durable ou pour contrôler la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement durable.*

Si vous utilisez comme équivalent de la stratégie nationale de développement durable une stratégie englobant les trois axes de ce développement (développement économique, développement social et protection de l'environnement), et si vous avez recours à un ensemble d'indicateurs particulier pour contrôler sa mise en œuvre, indiquez le nom de cet ensemble. Si l'ensemble ne porte pas de nom, nous vous suggérons d'utiliser la mention « Indicateurs du développement durable ». Pour ces indicateurs, vous pouvez utiliser une autre langue que l'anglais, le français ou l'espagnol, qui sont cependant les langues privilégiées pour l'établissement des rapports.

Site Web des indicateurs : *Indiquez l'adresse de la page Web sur laquelle vous placez les informations concernant vos indicateurs du développement durable.*

Si vous ne disposez pas d'un site Web pour vos indicateurs du développement durable, nous vous invitons à nous envoyer un document électronique comportant les noms des indicateurs et toute autre information pertinente, que nous placerons sur notre page Web sous réserve de votre autorisation explicite.

Dernière mise à jour : *Indiquez la dernière année de mise à jour ou de révision de vos indicateurs du développement durable*

Coordonnateur pour les indicateurs : *Indiquez les coordonnées du coordonnateur pour les indicateurs.*

Informations supplémentaires : *Indiquez toute information supplémentaire que vous souhaitez communiquer au sujet des indicateurs du développement durable de votre pays. Indiquez également si vous souhaitez que ces informations soient publiées sur notre site Web.*